



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 46403

### Texte de la question

M. Jean Tardito se fait l'interprète auprès de M. le ministre de l'économie et des finances de l'émotion des agents du Trésor à l'annonce de la fermeture de la recette des finances de Dreux, une partie des missions étant regroupée sur la trésorerie générale de Chartres. Les agents dénoncent cette restructuration préparée dans le secret des administrations centrales en l'absence de concertation : aucune mesure n'a été définie quant aux règles de mutations ; aucune précision n'a été apportée sur le devenir des agents. Ils demandent que leur soient appliqués des critères fondés sur la transparence et l'égalité de traitement. Ils réaffirment que la suppression d'un service public est un mauvais service rendu à l'utilisateur et à l'emploi sous le couvert d'un redéploiement de moyens en régression. Ils s'étonnent de la précipitation d'une telle mesure qui frappe au cœur du Drouais et qui ne s'appuie sur aucune justification économique ou démographique. En conséquence, les agents suggèrent la rénovation des services de la recette des finances de Dreux plutôt que sa fermeture pure et simple, dans un contexte économique particulièrement critique qui comporte 14,20 % de chômage pour 11 % en Eure-et-Loir. Il lui demande comment le Gouvernement entend traduire cette légitime préoccupation.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances a souhaité adapter et moderniser les structures du réseau du Trésor public, afin d'en accroître l'efficacité. À ce titre, les missions et la carte des implantations des recettes des finances, qui n'avaient pas été modifiées depuis 1926, ont été revues. La réforme, qui prévoit des fermetures et des créations de recettes des finances, se déroulera sur quatre ans, à compter de 1997. Les opérations de fermeture de recettes de finances, comme à Dreux, sont basées sur deux principes : les tâches de centralisation des opérations comptables des trésoreries seront transférées vers la trésorerie générale, afin de tenir compte de l'évolution des techniques et d'accélérer la remontée de l'information financière. Le transfert de tâches, purement interne à l'administration, n'aura aucun effet sur la vie locale. Les activités tournées vers le public, qu'il s'agisse du recouvrement de l'impôt, de la collecte de l'épargne ou du conseil aux collectivités locales, seront confiées aux trésoreries en résidence. Celles-ci seront renforcées des effectifs nécessaires à ces attributions. L'intégralité des services publics sera donc maintenue sur place et la qualité du service rendu aux usagers et aux élus ne sera pas altérée. À Dreux, la trésorerie de Dreux-Banlieue sera réinstallée dans les locaux libérés par la recette des finances, plus spacieux, ce qui confortera l'accueil du public et améliorera les conditions de travail des personnels. Le dispositif de réaffectation des personnels, fondé sur une large concertation, est accompagné de mesures spécifiques garantissant un traitement particulier des demandes de mutation, et, le cas échéant, des formations adaptées aux nouvelles fonctions des agents. Ce mécanisme a fait ses preuves puisque, d'après les plans déjà arrêtés et acceptés par les agents, il a permis de maintenir en résidence ou à proximité près de 65 % des personnels des recettes des finances qui sont fermées en 1997 (3 au 1er janvier et 10 au 1er septembre).

### Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

**Circonscription** : - COM

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46403

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : économie et finances

**Ministère attributaire** : économie et finances

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 décembre 1996, page 6537

**Réponse publiée le** : 24 mars 1997, page 1534